

“ASSOCIATION DSNE”

48, rue Rouget de Lisle

79000 - NIORT

- RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS -
Exercice clos le 31 décembre 2022



**“ASSOCIATION DEUX SEVRES
NATURE ENVIRONNEMENT -
DSNE”**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de « L'ASSOCIATION DEUX SEVRES NATURE ENVIRONNEMENT (DSNE) »

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « DEUX SEVRES NATURE ENVIRONNEMENT » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Nous précisons que l'association n'étant pas tenue précédemment de désigner un commissaire aux comptes, les comptes de l'exercice précédent n'ont pas fait l'objet d'une certification.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- L'Association perçoit des subventions attribuées dans le cadre de plusieurs projets et actions. Nous nous sommes assurés de la mise en place de conventions et avons vérifié leur utilisation ainsi que leur rattachement aux exercices concernés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents qui vous ont été adressés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

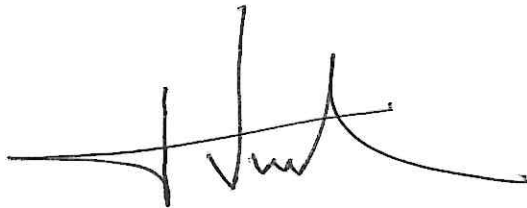
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société

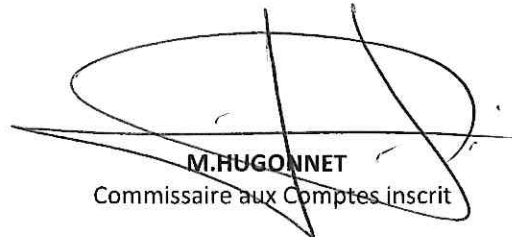
Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Niort, le 17 avril 2023

POUR « CEGEF RECHARD ET ASSOCIES »



F. VUILLIER
Commissaire aux Comptes inscrit



M. HUGONNET
Commissaire aux Comptes inscrit

ANNEXE « DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Visé par CEGEP
RÉCHARD et ASSOCIÉS
Commissaires aux Comptes

Etats Financiers

ACTIF	Exercice du	01/01/22 au 31/12/22	01/01/21 au 31/12/21	Variation N / N-1	
		Valeur nette	Valeur nette	en valeur	en %
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets et droits similaires					
Autres					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains		3 350,00	3 350,00		
Constructions		40 914,83	45 049,62	-4 134,79	-9,18
Installations techn., matériel et outil. ind.					
Autres		37 204,01	26 586,27	10 617,74	39,94
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés					
Immobilisations financières (2)					
Participations et créances rattachées à des part.					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres					
TOTAL (I)		81 468,84	74 985,89	6 482,95	8,65
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours		11 381,39	10 603,66	777,73	7,33
Créances (3)					
Créances clients, usagers et comptes ratt.		252 406,49	223 192,13	29 214,36	13,09
Autres		129 927,89	203 308,36	-73 380,47	-36,09
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités		94 137,13	82 854,82	11 282,31	13,62
Charges constatées d'avance (3)		1 329,19	2 434,23	-1 105,04	-45,40
TOTAL (II)		489 182,09	522 393,20	-33 211,11	-6,36
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		570 650,93	597 379,09	-26 728,16	-4,47

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an

PASSIF	Exercice du 01/01/22 au 31/12/22	Exercice du 01/01/21 au 31/12/21	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires	239 768,09	226 205,15	13 562,94	6,00
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires	2 000,00	4 000,00	-2 000,00	-50,00
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres				
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice	-15 814,07	13 562,94	-29 377,01	-216,60
<i>Situation nette (sous total)</i>	<i>225 954,02</i>	<i>243 768,09</i>	<i>-17 814,07</i>	<i>-7,31</i>
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	40 914,83	45 049,62	-4 134,79	-9,18
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	266 868,85	288 817,71	-21 948,86	-7,60
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des etbs de crédit (2)	31 292,89	25 638,06	5 654,83	22,06
Emprunts et dettes financières diverses (3)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	85 065,46	56 788,61	28 276,85	49,79
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	54 848,54	53 624,96	1 223,58	2,28
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 380,60	-1 380,60	-100,00
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	132 575,19	171 129,15	-38 553,96	-22,53
TOTAL (IV)	303 782,08	308 561,38	-4 779,30	-1,55
Ecarts de conversion passif				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	570 650,93	597 379,09	-26 728,16	-4,47
		23 205,00		
		280 577,08		

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	11 945,98	10 436,00
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	2 036,16	
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	437 417,95	378 234,62
<i>Dont parrainages</i>	27 945,00	18 075,00
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	173 185,00	224 629,42
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	23 041,31	27 178,58
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	349,41	442,79
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	647 975,81	640 921,41
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	1 980,00	226,08
Variation de stock	-77,94	-1 859,46
Autres achats et charges externes	186 788,23	167 897,49
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	26 404,78	16 627,10
Salaires et traitements	322 767,76	298 763,29
Charges sociales	96 721,58	90 292,65
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	25 899,24	9 717,75
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	684,89	719,87
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	661 168,54	582 384,77
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-13 192,73	58 536,64
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	281,13	252,18
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	281,13	252,18
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	516,89	308,03
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	516,89	308,03
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	-235,76	-55,85

	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-13 428,49	58 480,79
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	5 622,31	10 607,20
Sur opérations en capital	4 134,79	1 607,57
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	9 757,10	12 214,77
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	12 075,68	54 805,63
Sur opérations en capital		2 266,99
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	12 075,68	57 072,62
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-2 318,58	-44 857,85
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	67,00	60,00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	658 014,04	653 388,36
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	673 828,11	639 825,42
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-15 814,07	13 562,94
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	78 768,70	55 881,52
TOTAL	78 768,70	55 881,52
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	78 768,70	55 881,52
TOTAL	78 768,70	55 881,52
TOTAL	-15 814,07	13 562,94

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 570 650,93 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un déficit de -15 814,07 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Ces comptes annuels ont été établis le 16/02/2023.

L'entité constate que la crise sanitaire (COVID-19) n'a pas d'impact significatif en raison de son activité.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et celles du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui réforme le règlement CRC 99-01.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Chantiers RNR	10 à 15 ans
- Matériels techniques	3 à 5 ans
- Installations générales, agen.	3 ans
- Matériel de transport	3 à 5 ans
- Matériel de bureau	2 à 5 ans
- Mobilier	3 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Une provision pour dépréciation des stocks de livres est constatée en tenant compte des ventes et de l'antériorité.

Le stock a été déprécié pour un montant de 6 672 € au 31/12/2022.

Une reprise de provision a été constatée au 31/12/2022 pour un montant de 700 €.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Au cours de l'exercice, une provision pour dépréciation a été constituée pour un montant de 11 121 € concernant la créance "Cistude Nature", soit 50% du montant total.

DETTES

Un nouvel emprunt a été contracté sur l'exercice pour 15 000 €.

Les remboursements du capital au titre des emprunts ont été de 9 342 € au cours de l'exercice.

Les frais financiers correspondant aux intérêts des emprunts ont été de 517 € au cours de l'exercice.

PROVISION POUR INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE (IFC)

Le montant n'étant pas significatif, il n'a pas été calculé.

FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE

En 2017, Insertion Poitou-Charentes Active (IPCA) a fait un apport avec droit de reprise à l'association de la somme de 10 000 €, afin de compléter ses fonds propres.

Cet apport a pour vocation de sécuriser la trésorerie et la structure qui fait face à un important développement.

Les remboursements s'entendent comme suit :

2019 : 2 000 €

2020 : 2 000 €

2021 : 2 000 €

2022 : 2 000 €

2023 : 2 000 €

A la clôture 2022, le montant restant à rembourser est de 2 000 €.

SUBVENTIONS DE PROJETS

Les recettes liées aux subventions font l'objet d'une comptabilisation pour la totalité des sommes de la convention actée. A la fin de l'exercice, afin de répondre au principe d'indépendance des exercices et d'image fidèle, nous comptabilisons des produits constatés d'avance afin de rattacher les produits aux exercices concernés et des produits à recevoir dans le cas où la convention est actée en 2023 mais qui concerne des actions de 2022.

CADRE A	IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations	
			suite à réévaluation	acquisitions
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	TOTAL		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL		
CORPORELLES	Terrains		3 350	
	Constructions	Sur sol propre		
		Sur sol d'autrui		
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.	46 657	
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		1 697	
		Inst. générales, agencés & aménagés divers	24 139	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport	41 563	16 547
		Matériel de bureau & mobilier informatique	22 616	4 714
		Emballages récupérables & divers		
	Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes				
	TOTAL	140 023	21 261	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts et autres immobilisations financières			
	TOTAL			
	TOTAL GENERAL	140 023	21 261	

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
		par virt poste	par cessions		
INCORPORELLES	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL			
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			
CORPORELLES	Terrains			3 350	
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. gal. agen. amé. cons			46 657
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.			1 697	
		Inst. gal. agen. amé. divers			24 139
	Autres immos corporelles	Matériel de transport			58 110
		Mat. bureau, inform., mobilier	5 947		21 384
		Emb. récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes					
	TOTAL		5 947	155 337	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts & autres immob. financières				
	TOTAL				
	TOTAL GENERAL		5 947	155 337	

Visé par CEDEF
 RICHARD et ASSOCIÉS
 Commissaires aux Comptes

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, dévelop.	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL				
Terrains					
Constructions					
Sur sol propre					
Sur sol d'autrui					
Inst. générales agen. aménag.		1 608	4 135		5 742
Inst. techniques matériel et outil. industriels		1 697			1 697
Autres immobs corporelles					
Inst. générales agencem. amén.		24 139			24 139
Matériel de transport		18 180	8 096		26 276
Mat. bureau et informatiq., mob.		19 413	2 547	5 947	16 013
Emballages récupérables divers					
	TOTAL	65 037	14 778	5 947	73 868
	TOTAL GENERAL	65 037	14 778	5 947	73 868

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements							
	TOTAL						
A. Immob. incorpor.	TOTAL						
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
Immo. corp.							
Inst. gales, ag, am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
	TOTAL						
Frais d'acquisition de titres de participations							
	TOTAL GÉNÉRAL						
	Total général non ventilé						

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

Visé par CEGEF
 RENAULT et ASSOCIÉS
 Commissaires aux Comptes

Détermination de la valeur actuelle

La valeur d'usage est retenue pour déterminer la valeur actuelle

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

RUBRIQUES	Dépréciations début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Sur sol propre				
Constructions				
Sur sol d'autrui				
Inst. gales agen. aménag. constr.				
Inst. techniques matériel et outillage industriels				
Inst. gales agen. aménag. divers				
Autres immobs corporelles				
Matériel de transport				
Mat. bureau et mob. informatique				
Emballages récupérables divers				
Titres mis en équivalence				
Immobs financières				
Titres de participations				
Autres				
TOTAL				
Stocks	7 372		700	6 672
Créances		11 121		11 121
Valeurs mobilières de placement				
TOTAL GÉNÉRAL	7 372	11 121	700	17 793

ÉTAT DES STOCKS

Visé par CEGEF
RÉCHARD et ASSOCIÉS
Commissaires aux Comptes

ASSOC DEUX-SEVRES NATURE ENVIRONNEMENT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises	17 975,20	77,94		18 053,14
Matières premières				
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits				
TOTAL	17 975,20	77,94		18 053,14

Visé par CEGEF
 RICHARD et ASSOCIÉS
 Commissaire aux Comptes

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	22 243	22 243	
	Autres créances clients	241 285	241 285	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 454	1 454	
	Impôts sur les bénéficiaires			
	Etat & autres			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	coll. publiques			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
Divers	123 191	123 191		
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	5 283	5 283		
Charges constatées d'avance	1 329	1 329		
TOTAUX		394 785	394 785	
Renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	(2) des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		

Visé par CROZIF
 RICHARD et Associés
 Commissaires aux Comptes

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	1 329
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	1 329

PRODUITS À RECEVOIR

Les factures à établir s'élèvent à 46 566 € pour 2022. Elles sont constituées des factures de prestations d'expertises réalisées en 2022.

Les autres créances comprennent essentiellement les subventions à recevoir (34 K€ de subventions de la région Nouvelle Aquitaine et 70 K€ de subventions DREAL)

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	46 567
Autres créances	128 471
Disponibilités	
TOTAL	175 037

Vu et approuvé par
RECHARD et associés
Commissaires aux comptes

VARIATION DES FONDS PROPRES

L'excédent de l'exercice clos au 31/12/2021 a été affecté en fonds propres statutaires conformément aux décisions prises lors de l'assemblée générale du 7 mai 2022.

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Affectation selon procès verbal de l'Assemblée générale du 7 mai 2022.

Variation des fonds propres	À l'ouverture de l'exercice			Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
	avant règlement ANC 2018-06	règlement ANC 2018-06 au 01/01/2020	avec règlement ANC 2018-06 au 01/01/2020				
Fonds associatifs sans droit de reprise	226 205,15	-226 205,15					
Fonds propres sans droit de reprise							
Fonds propres statutaires		226 205,15	226 205,15		13 562,94		239 768,09
Fonds associatifs avec droit de reprise	4 000,00	-4 000,00					
Fonds propres avec droit de reprise							
Fonds propres statutaires		4 000,00	4 000,00				
Fonds propres complémentaires					-2 000,00		2 000,00
Réserves							
Excédent ou déficit de l'exercice	13 562,94		13 562,94			13 562,94	
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	45 049,62	-45 049,62					
Subventions d'investissement		45 049,62	45 049,62			4 134,79	40 914,83
TOTAUX	288 817,71		288 817,71		11 562,94	17 697,73	282 682,92

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

ASSOC DEUX-SEVRES NATURE ENVIRONNEM

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

En conformité avec le règlement n°2009-10 du CRC, lorsqu'un financement afférent à une action définie, comptabilisé au cours de l'exercice en produit au compte de résultat, n'a pu être utilisé en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'organisation syndicale envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées » et au passif du bilan sous le compte « Fonds dédiés aux contributions publiques de financement ».

Les sommes inscrites sous la rubrique « Fonds dédiés aux contributions publiques de financement » sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de la réalisation des engagements, par le crédit du compte « Contributions de financement - Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

A la clôture 2022, aucun fond dédié n'a été comptabilisé.

Visé par CEGEF
RÉCHARD et ASSOCIÉS
Comptables aux Comptes

Vu et par C.P.E.P.
 RICHARD et ROINEN
 Commissaires aux Comptes

LEGS, DONATIONS OU ASSURANCES-VIE

Produits	Montants
----------	----------

- Montant perçu au titre d'assurances-vie
- Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9
- Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés
- Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés
- Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations

Charges	Montants
---------	----------

- Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés
- Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés
- Report en fonds reportés liés aux legs ou donations

Solde de la rubrique

TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

ASSOC DEUX-SEVRES NATURE ENVIRONNEM

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Subventions d'investissement	Solde à l'ouverture de l'exercice			Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global avant changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal :						
Affectées à des biens non renouvelables						
Subvention Région RNR	15 272,38					15 272,38
Subvention Département RNR	27 992,24					27 992,24
Subvention Commune RNR	3 392,57					3 392,57
Affectées à des biens renouvelables						

TOTAL 46 657,19

Quotes-parts virées au résultat :

Affectées à des biens non renouvelables

TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

ASSOC DEUX-SEVRES NATURE ENVIRONNEM

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

Quote part des 3 subventions virées	1 607,57	4 134,79	5 742,36
Affectées à des biens renouvelables			
TOTAL	1 607,57	4 134,79	5 742,36

Visé par CEGEF
RÉCHARD et ASSOCIÉS
Commissaires aux Comptes

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	132 575
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	132 575

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	24
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 416
Dettes fiscales et sociales	35 659
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	44 099

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société						
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir	965					965
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails						
Contrats de locations financement						
TOTAL (1)	965					965
	Autres	Dirigeants	Provisions			Montant
Engagements en matière de pensions						
TOTAL	965					965

ENGAGEMENTS REÇUS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Cautionnements, avals et garanties reçus par la société						
Sûretés réelles reçues						
Actions déposées par les administrateurs						
Autres engagements reçus						
TOTAL						

Visé par CEGED
RÉCHARD et ASSOCIÉS
Commissaires aux Comptes

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Il s'agit du premier exercice sous contrôle d'un commissaire aux comptes.

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :		
Commissaire aux comptes	3 000	
TOTAL	3 000	

LES EFFECTIFS

	31/12/2022	31/12/2021
--	------------	------------

Personnel salarié :

Ingénieurs et cadres

Agents de maîtrise

Employés et techniciens

Ouvriers

Personnel mis à disposition :

Ingénieurs et cadres

Agents de maîtrise

Employés et techniciens

Ouvriers

11,00

10,00

11,00

10,00

VENTILATION DES RESSOURCES

PRODUITS	Ressources France	Ressources Export	Total
Prestations réalisées	437 418		437 418
Subventions de projets			
Délégation de service public	170 905		170 905
Adhésions	4 870		4 870
Dons	9 356		9 356
Transferts de charges	22 342		22 342
Produits financiers	281		281
Ventes de marchandises	2 036		2 036
Ressources	647 208		647 208

Conformément au règlement n°2009-10 du CRC, le tableau ci-dessous présente le détail des ressources de l'année permettant de déterminer si les seuils concernant les obligations de certification des comptes ont été franchis.

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

ASSOC DEUX-SEVRES NATURE ENVIRONNEMENT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

Visé par CEGEF
RÉCHARD et ASSOCIÉS
Commissaires aux Comptes

En 2022, le résultat exceptionnel s'élève à - 2 318 € dont 10 543 € de charges sur exercices antérieures.

DÉSIGNATION	CHARGES	PRODUITS
PENALITES ET AMENDES	675	
AUTO FINANCEMENT PROJETS ASSO	857	
CHARGES SUR EXERCICES ANTERIEURS	10 543	
PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS		5 622
Q-P SUBV INSCRITE AU RESULTAT		4 135
TOTAL	12 075	9 757

Le bénévolat est valorisé par catégorie de projet :

- Animer, participer à un inventaire terrain = 7 578,16 € (239 heures à 31,71 €)
- Autres activités = 3 977,84 € (376 heures à 10,57 €)
- Chantiers, tâches d'entretien, réparation, maintenance = 835,03 € (79 heures à 10,57 €)
- formation, encadrement ou animation d'activités = 877,31 € (42 heures à 21,14€)
- Participation à la recherche de fonds = 63,42 € (2 heures à 31,71€)
- Participations aux commissions, groupes de travail = 14 887,32 € (469 heures à 31,71€)
- Participations aux formations = 2 357,11 € (112 heures à 21,14 €)
- Préparation, comptes rendus de réunion CA, bureau, commissions = 5 516,84 € (261 heures à 21,14 €)
- Représentation de l'association = 8 022,63 € (253 heures à 31,71 €)
- Revue de presse = 21 975,03 € (1040 heures à 21,14 €)
- Saisie des observations dans Nature 79 = 169,12 € (8 heures à 21,14 €)
- Sentinelles de la nature = 2 674,21 € (127 heures à 21,14 €)
- Tâche de bureau et administratives = 579,59 € (55 heures à 10,57 €)
- Valider les observations dans Nature 79 = 371,10 € (10 heures à 31,71 €)